

Prangins, le 23 juin 2025

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du 20 juin 2025**

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteuse : Mme Ursula ANDRE

Préavis No 77/2025 - Demande d'un crédit d'étude de CHF 150'000.- TTC en vue de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS a décidé par 35 oui, 5 non et 3 abstentions

- 1/ d'accorder un crédit de CHF 150'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement énergétique de l'étape 3 du bâtiment du Collège de la Combe,
- 2/ de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 19 al. 7 du Règlement du Conseil communal.

Extrait conforme, le certifiant

Yvan Bucciol



Président



Dominique Rogers



Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 23 juin au 2 juillet 2025

En vertu des art. 160 et 162 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision est susceptible de référendum.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours suivant la publication de la décision d'approbation cantonale dans la FAO (art 163 LEDP).